

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 MAI 2020 A 15 H.

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de Monsieur Gilles-Olivier MOURY.

Les actionnaires dont les noms sont repris à la liste ci-jointe sont présents ou représentés.

Monsieur le Président désigne Madame Sonia Laschet comme secrétaire et Monsieur Barbarin et Monsieur Mikolajczak comme scrutateurs.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée les exemplaires de journaux dans lesquels les convocations ont été publiées et fait procéder à la signature de la liste des présences.

Le Président dépose sur le bureau la convocation aux actionnaires nominatifs, aux administrateurs, au commissaire ainsi que la publication de la convocation sur le site internet de la société, aux Annexes du Moniteur Belge (Annexes du Moniteur belge n° 2020701316 du 24/04/2020 et 2020701462 du 08/05/2020) et dans l'Echo (Echo du 24 avril et 8 mai 2020).

Le Président constate ainsi que la présente assemblée est valablement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

--- 0 ---

ORDRE DU JOUR

1. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
2. RAPPORT DE REMUNERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
3. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE
4. COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019
5. DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE
6. NOMINATION DU COMMISSAIRE
7. DEMISSION DU MANDAT D'ADMINISTRATION SARI FINANCE REPRESENTEE PAR GEORGES MOURY
8. RENOUELEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS

1



1. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée dispense Madame Sonia Laschet de faire lecture intégrale du rapport de gestion du conseil d'administration (joint au présent procès-verbal). Le Président fait rapport verbal sur l'activité de la société.

2. RAPPORT DE REMUNERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Jean-Pierre Barbarin, membre du Comité de rémunération, commente le rapport de rémunération.

Décision : L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération du conseil d'administration au 31 décembre 2019.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 240.093 actions, représentant 60,56% du capital social.

Voix Pour : 240.093 voix (100%)

Voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

3. RAPPORT DU COMMISSAIRE

L'assemblée a pris connaissance des rapports du commissaire relatifs aux comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2019 (joints au présent procès-verbal) et dispense Monsieur Christophe Colson représentant de BDO Réviseurs d'Entreprises d'en faire la lecture intégrale.

4. COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

Les comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2019 ont été mis à la disposition des actionnaires conformément au Code des Sociétés.

Décisions : L'assemblée générale approuve les comptes annuels sociaux à l'unanimité. Ils resteront joints au présent procès-verbal.

A l'unanimité, l'assemblée décide d'approuver l'affectation suivante du bénéfice à affecter de 7.212.999,58 € :

- 5.557.232,85 € de report à nouveau
- 2.466.225,00 de rémunération du capital, correspondant à un dividende brut de 6,2500 € et à un dividende net de 4,3750 €.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 17 juin 2020.

4.



S.A. MOURY CONSTRUCT

RUE DU MOULIN, 320
4020 LIEGE.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 240.093 actions, représentant 60,56% du capital social.

Voix Pour : 240.093 voix (100%)

Voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

5. DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE

Décision : Par vote spécial et séparé, l'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 240.093 actions, représentant 60,56% du capital social.

Voix Pour : 240.093 voix (100%)

Voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Décision : Par vote spécial et séparé, l'assemblée donne également pleine et entière décharge au Commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 240.093 actions, représentant 60,56% du capital social.

Voix Pour : 240.093 voix (100%)

Voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

6. NOMINATION DU COMMISSAIRE

Décision : L'assemblée générale nomme SCRL BDO Réviseurs d'Entreprises représenté par Mr Christian Schmetz comme commissaire de la société pour les années 2020 à 2020. Le mandat de commissaire prendra fin à l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2023. Les émoluments sont fixés à 27.000 euros par an, hors TVA et frais, à indexer annuellement en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 240.093 actions, représentant 60,56% du capital social.

Voix Pour : 240.093 voix (100%)

Voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

4



S.A. MOURY CONSTRUCT

RUE DU MOULIN, 320
4020 LIEGE.

7. DEMISSION DU MANDAT D'ADMINISTRATION SARI FINANCE REPRESENTEE PAR GEORGES MOURY

Décision : L'assemblée générale ratifie la démission de Sari Finance en tant qu'administrateur suite au décès de son représentant permanent, Monsieur Georges Moury.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 240.093 actions, représentant 60,56% du capital social.

Voix Pour : 240.093 voix (100%)

Voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

8. RENOUELEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Décision : L'assemblée générale décide de renouveler, pour un mandat de trois ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2023, les mandats d'administrateurs suivants qui arrivent à échéance ce jour :

- G4 Finance SPRL représentée par Mr Gilles-Olivier Moury, administrateur exécutif
- Moury Finance SA représentée par Mme Nathalie Thunus, administrateur exécutif
- VF Consult SPRL représentée par Mr Francis Lemmens, administrateur non-exécutif
- Mr Jean-Pierre Barbarin, administrateur non-exécutif indépendant
- Consiges SA représentée par Mr Michel Mikolajczak, administrateur non-exécutif indépendant

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 240.093 actions, représentant 60,56% du capital social.

Voix Pour : 240.093 voix (100%)

Voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h35

De tout quoi, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres du bureau.

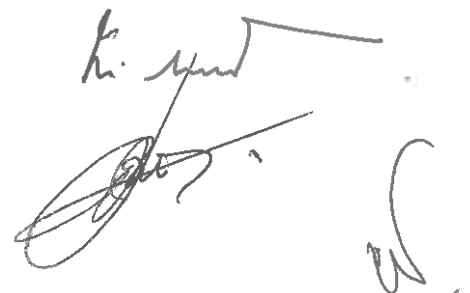
LE SECRETAIRE



LE PRESIDENT

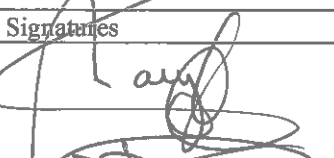



LES SCRUTATEURS



S.A. MOURY CONSTRUCT
RUE DU MOULIN, 320
4020 LIEGE.

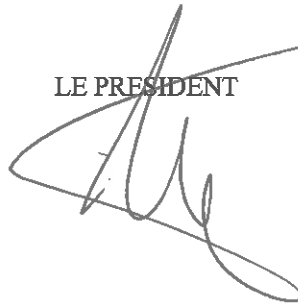
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 MAI 2020
LISTE DES ACTIONNAIRES PRESENTS OU REPRESENTES

| Noms et domicile | Nombre d'actions | Signatures |
|--|------------------|---|
| S.A. MOURY FINANCE Rue Goethe 24-28 LUXEMBOURG représentée par Gilles-Olivier MOURY et Nathalie THUNUS | 198.322 |  |
| Gilles-Olivier Moury Voie de Liège 35, 4053 Chaudfontaine | 41.771 |  |
| TOTAL | 240.093 | 60,56% |

LE SECRETAIRE



LE PRESIDENT



LES SCRUTATEURS

